



Voeux en cas de deces

Par hercules71

Bonjour

Je souhaite être enterre seul ni famille ni ami(e) Est ce possible et comment faire ?

Merci

CG du forum marques de politesse

Par yapasdequoi

Bonjour ?

Merci ?

Oui, vous pouvez signer une convention "obsèques" avec un organisme de pompes funèbres qui s'occupera de tout. Vous pouvez aussi communiquer votre demande à votre notaire qui enregistrera vos dernières volontés.

Par Rambotte

Bonjour.

Dans la pratique, on ne voit pas comment les pompes-funèbres, ni même un exécuteur testamentaire, vont faire pour empêcher des personnes d'assister aux obsèques dans un cimetière, lieu public.

Il y a certaines volontés qui sont des vœux pieux, c'est le cas de le dire.

D'ailleurs, le testament risque de n'être pris en compte que bien après les obsèques.

Par yapasdequoi

En effet dans un lieu public, tout le monde a le droit de venir.

Encore faut-il que les personnes soient informées de la date et l'heure de l'enterrement d'une certaine personne, l'avis de décès n'est pas forcément publié avant l'enterrement.

Si c'est une crémation, elle peut avoir lieu dans l'intimité et les cendres dispersées sans public.

Les pompes funèbres peuvent vous informer sur les diverses possibilités selon vos souhaits.